

FRANÇOIS AUGER

Commissaire aux Comptes

Carole PIONNIER
Florence FRANÇOIS
Yannick MAURY

Associés

SFIC

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

Bureaux : 3, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE – 75008 – PARIS
19, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – 78000 - VERSAILLES

RÉCEPTION

SUR RENDEZ-VOUS

TÉL. 01.39.50.06.97

FAX. 01.39.49.03.05

FONDATION DU PROTESTANTISME
Fondation reconnue d'utilité publique
par décret du 31 juillet 2001

Siège social : 47, rue de Clichy - 75311 PARIS cedex 09

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

FONDATION DU PROTESTANTISME
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 2001
Siège social : 47, rue de Clichy - 75311 PARIS CEDEX 09

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Protestantisme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau de la Fondation le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Principes, règles et méthodes comptables

- Aux pages 5 et 6 de l'annexe, les notes 4.2.1 à 4.2.6 exposent notamment les méthodes comptables relatives à l'évaluation des immeubles d'exploitation, titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.
- A la page 14 de l'annexe est présenté le Compte d'Emploi annuel des Ressources et son annexe, précisant notamment les règles et méthodes comptables appliquées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 5 juin 2020



SFIC
Commissaire aux comptes
François AUGER
Gérant - Associé

Annexe - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général qui est de permettre et développer tout ce qui concourt à favoriser les actions ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire ou culturel communes aux institutions protestantes françaises (Eglises, œuvres, mouvements et autres institutions) qui le souhaitent, apporter son soutien moral et matériel à ces institutions, initier tout projet d'intérêt général conforme aux objectifs de ces institutions.

Les comptes annuels de la Fondation du Protestantisme comprennent :

- Le bilan qui synthétise en valeur historique la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation du Protestantisme et notamment ceux des 56 Fondations Individualisées, des 3 fonds et des 23 Organismes Agréés ;
- Le compte de résultat présenté par fonctions, qui récapitule et consolide les produits et les charges de l'exercice selon leur destination, information la plus pertinente au regard des activités de l'établissement et des pratiques sectorielles ;
- L'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;
- Le compte emploi-ressources et son annexe.

La comptabilité de la Fondation du Protestantisme est organisée de manière à pouvoir gérer et rendre compte analytiquement de ses activités, traduites au travers de trois sections principales :

- Les « Fondations Individualisées », section retraçant les activités des fondations abritées ;
- Les « Organismes Agréés », section retraçant les activités des Organismes Agréés ;
- L'« Administration Générale », section qui permet de suivre la gestion des fonds propres de la Fondation du Protestantisme. Y sont logés les services communs et moyens généraux nécessaires pour mener à bien ses objectifs conformément à ses statuts.

1.2. CHANGEMENT DE METHODE

Jusqu'à l'exercice 2017, la méthode utilisée concernant l'affectation des résultats des fondations individualisées se faisait par établissement. Si un établissement présentait un résultat déficitaire, ce résultat était affecté en report à nouveau ; si un établissement présentait un résultat bénéficiaire, le résultat était « remonté » en fonds dédiés ou en report à nouveau. Et ce, sans prendre en compte l'existence de fonds dédiés dans la Fondation Individualisée.

Pour l'exercice 2018, des Fondations individualisées possédant des établissements, les résultats de ces derniers ont été « remontés » en fonds dédiés ; le total des fonds dédiés (hors fonds dédiés relatifs aux dons et affectés à des projets particuliers) de la Fondation Individualisée concernée devant rester créditeur.

Cette réaffectation a été enregistrée suite la validation du Conseil du 13/06/19.

1.3. FAITS CARACTERISTIQUES

Néant

2. BILAN

En euros	Notes de l'annexe	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 2019	Net 2018
ACTIF					
Actif immobilisé		91 531 848	7 135 275	84 396 573	77 759 921
Immeubles d'exploitation - Fondations Individualisées	4.3.1	76 046 530	6 905 885	69 140 646	67 340 348
Immeubles d'exploitation - Fondation du Protestantisme	4.3.2	3 788 864	3 253	3 785 611	3 646 531
Immobilisations en cours	4.3.3	9 769 818		9 769 818	2 666 993
Autres immobilisations corporelles - Fondations Individualisées	4.3.1	26 606	16 061	10 546	10 814
Autres immobilisations corporelles - Fondation du Protestantisme	4.3.2	45 088	18 451	26 637	6 398
Immobilisations incorporelles – Fondation du Protestantisme	4.3.2	97 193	91 625	5 568	13 850
Titres immobilisés	4.3.4	320 961		320 961	224 725
Prêts et cautions	4.3.5	1 436 788	100 000	1 336 788	3 850 262
Actif circulant		35 047 098	669 372	34 377 726	31 831 410
Autres actifs	4.3.6				
Créances	4.3.6.1	2 591 393	591 830	1 999 563	915 242
Disponibilités	4.3.6.2	21 142 348		21 142 348	21 361 682
Valeurs mobilières de placement	4.3.7	11 102 134	77 542	11 024 592	9 350 099
Charges constatées d'avance		211 223		211 223	204 388
TOTAL ACTIF				118 774 299	109 591 331
PASSIF					
Fonds propres de la Fondation du Protestantisme	4.3.8			4 734 890	4 708 187
Fonds propres des Fondations Individualisées	4.3.9			62 804 008	62 271 685
Autres fonds propres	4.3.10			7 165 391	7 392 028
Fonds dédiés	4.3.11			16 660 819	15 095 928
Fonds dédiés de la Fondation du Protestantisme	4.3.11.1			701 942	903 266
Fonds dédiés des Fondations Individualisées	4.3.11.2			15 809 869	14 002 421
Fonds dédiés des Organismes Abrisés	4.3.11.3			149 008	190 241
Résultat	4.3.12			- 160 547	- 183 029
Provisions pour risques et charges				67 272	78 764
Emprunts et dettes financières	4.3.13			23 649 176	17 495 603
Dettes d'exploitation	4.3.14			2 591 352	1 435 643
Produits constatés d'avance				1 261 938	1 296 520
TOTAL PASSIF				118 774 299	109 591 331

3. COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes de l'annexe	2019	2018
PRODUITS			
Dons	4.4.1	3 561 794	1 826 842
Dons à la Fondation du Protestantisme	4.4.1.1	150 258	159 083
Dons aux Fondations Individualisées	4.4.1.2	3 393 283	1 629 655
Dons aux Organismes Abrisés	4.4.1.3	18 253	38 103
Dons institutionnels	4.4.2	275 037	162 961
Dons institutionnels à la Fondation du Protestantisme		1 253	980
Dons institutionnels aux fondations individualisées		273 574	161 861
Dons institutionnels aux organismes abrités		210	120
Legs et autres libéralités	4.4.3	55 483	1 031 220
Libéralités affectées à la Fondation du Protestantisme		164	407 629
Libéralités affectées aux fondations individualisées		55 319	591 192
Libéralités affectées aux organismes abrités		-	32 399
Revenus du patrimoine immobilier	4.4.4	1 731 079	1 785 677
Revenus du patrimoine de la Fondation du Protestantisme		64 617	55 034
Revenus du patrimoine des Fondations Individualisées		1 666 462	1 730 643
Produits nets de cessions d'immobilisations corporelles		557 437	2 105 743
Produits financiers	4.4.5	275 322	627 923
Produits divers		398 469	56 011
Autres produits		276 407	14
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions		122 062	55 996
Produits exceptionnels		144 182	152 090
Quote-part de subvention virée au compte de résultat		159 611	176 581
Subventions		-	-
Transferts de charges	4.4.6	1 051 377	1 021 029
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		8 209 791	8 946 075
Dotations (-) ou reprises (+) de provisions pour dépréciation d'actifs financiers		79 828	3 903
Report des ressources non utilisées		2 026 520	2 534 303
Utilisation de fonds dédiés à la Fondation du Protestantisme		139 874	26 738
Utilisation de fonds dédiés aux fondations individualisées		1 844 803	2 470 595
Utilisation de fonds dédiés aux organismes abrités		41 843	36 971
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		10 316 139	11 484 281

5 **Fondation du Protestantisme** – Comptes annuels 2019

En euros	Notes de l'annexe	2019	2018
CHARGES			
Allocation des ressources aux missions sociales	4.4.7	2 780 226	4 164 484
Programmes propres à la Fondation du Protestantisme		167 079	72 875
Actions des Fondations Individualisées		2 556 133	4 008 799
Actions des organismes abrités		57 015	82 811
Frais d'information, de réception et de communication	4.4.8	47 271	52 247
Frais de fonctionnement de l'Administration Générale et autres charges	4.4.9	463 687	505 169
Frais de fonctionnement des Fondations Individualisées et autres charges	4.4.10	544 522	747 978
Dotations aux amortissements et provisions		1 186 326	1 435 439
Autres impôts et taxes		537 390	409 412
Charges financières		507 023	471 062
Charges exceptionnelles		691 425	976 281
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE		6 757 870	8 762 072
Engagements à réaliser sur ressources affectées		3 718 816	2 905 238
Affectation aux fonds dédiés de la fondation du protestantisme		5 622	62 009
Affectation aux fonds dédiés aux fondations individualisées		3 712 010	2 821 810
Affectation aux fonds dédiés aux organismes abrités		1 185	21 420
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		10 476 686	11 667 310
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 160 547	- 183 029

4. ANNEXES

4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1.1. Référentiel

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les particularités de la réglementation comptable des associations et fondations portent notamment sur l'identification au compte de résultat des fonds dédiés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

4.2. METHODE D'ÉVALUATION

4.2.1. Immeubles d'exploitation

Les immeubles légués, transférés ou reçus dans le cadre d'une dévolution d'association sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Le Conseil a décidé de ne pas les amortir quand la valeur actuelle (valeur d'expertise) de l'immeuble est au moins égale à la valeur comptable.

Le cas échéant une dépréciation d'actif est constatée pour aligner la valeur comptable sur la valeur actuelle de l'immeuble.

Les immeubles acquis sont évalués à la valeur figurant sur l'acte notarié.

Les coûts annexes (frais de notaires, d'actes...) sont intégrés au coût d'acquisition et une dépréciation d'actif est constatée à hauteur de ces frais annexes.

En l'absence d'une évaluation réalisée par un expert immobilier, il a été décidé de répartir la valeur comptable du bien selon les ratios suivants :

- Valeur du terrain : 20%
- Valeur de la construction : 80%

Les immeubles sont amortis suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Couverture : 30 ans
- Aménagements : 20 ans

Les constructions neuves sont amorties par composant suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 50 ans
- Composants : 10 à 30 ans

4.2.2. Autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la Fondation du Protestantisme, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, des taxes non récupérables et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans
- Matériel et outillage : 5 à 7 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Mobilier : 10 ans

4.2.3. Autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Certaines de ces créances peuvent revêtir un caractère « douteux » voir « irrécouvrable ». Lorsqu'il existe un risque de perte probable, la Fondation procède alors à la comptabilisation d'une dépréciation. Selon le risque de non recouvrement portant sur la créance en question, la Fondation dépréciera alors de manière totale ou partielle le montant de la créance.

4.2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés).

La comparaison effectuée titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation; aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values latentes des titres en hausse.

4.2.6. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont valorisées au montant octroyé. La quote-part reprise au compte de résultat est proportionnelle aux amortissements pratiqués sur l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

4.2.7. Fonds propres

Dotations de la Fondation du Protestantisme

- La **dotations initiales** est constituée par les apports numéraires des membres fondateurs portés au compte « Fonds associatifs statutaires pour la Fondation du Protestantisme » et par l'apport immobilier du 47

7 Fondation du Protestantisme – Comptes annuels 2019

rue de Clichy à Paris 75009, siège social et administratif de la Fondation du Protestantisme, porté au compte « Apport immobilier ».

- **Actualisation de la dotation de la Fondation du Protestantisme :** La dotation initiale, constituée par les apports des divers fondateurs, fait l'objet d'une revalorisation réglementaire pour le maintien de sa valeur. Dès lors que les résultats propres de la Fondation du Protestantisme sont positifs, une dotation complémentaire est constituée en fonction de la variation de l'indice général des prix au cours de l'exercice.
- **Dotations des Fondations Individualisées de la Fondation du Protestantisme :** Elles correspondent à des apports avec et sans droit de reprise des Fondations Individualisées.
- **Autres fonds propres :** Les autres fonds propres sont constitués de reports à nouveaux, de réserves, et de subventions d'investissements.

4.2.8. Fonds dédiés

4.2.8.1. Fonds dédiés sur autres ressources

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des autres ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.2.8.2. Fonds dédiés sur dons manuels affectés

Pour les Fondations Individualisées, ils enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des dons manuels affectés par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.2.9. Legs et autres libéralités

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique. Les mouvements suivants sont comptabilisés :

- Dès l'acceptation du Conseil d'administration de la Fondation du Protestantisme, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des frais de réalisation pouvant grever ces biens ;
- Lors de la réalisation effective d'un bien (par cession ou comptabilisation à l'actif du bilan), le produit net est comptabilisé. Si le legs est destiné à être porté en dotation (initiale ou complémentaire), alors le produit est contrebalancé par une charge d'affectation de même montant.

4.2.10. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains. À ce titre, ce poste comprend notamment les provisions destinées à couvrir des risques financiers.

4.2.11. Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons datés d'avant la clôture et reçus, après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal.

4.3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

4.3.1. Immobilisations corporelles – Fondations Individualisées

En milliers d'euros	2018	2019
Immeubles d'exploitation	73 228	76 047
Autres immobilisations corporelles	27	27
TOTAL	73 254	76 073

La variation globale des immeubles d'exploitation des Fondations Individualisées s'élève à 2 819 K€ soit :

- Des acquisitions ou des apports pour 3 287 K€ (2 797 K€ pour la Fondation Individualisée « Fondation John Bost » avec l'achat de l'ensemble immobilier sis à Bergerac et 490 K€ pour la Fondation Individualisée « Martin Bucur » avec l'apport de l'ensemble immobilier Maison Ouverte sis à Montreuil) ;
- Des cessions pour 603 K€ (dont 596 K€ pour la Fondation Individualisée « Fondation John Bost » avec la vente de l'ensemble immobilier sis à Vauréal) ;
- Des remontées des immobilisations en cours suite à l'achèvement des travaux de rénovation de la salle de réunion « La Chapelle » pour 102 K€ pour la Fondation Individualisée « DEFAP », une augmentation de 17 K€ sur les travaux de La Colline à Cannes suite à une rectification du taux de TVA pour les travaux effectués par l'entreprise TDA pour la Fondation Individualisée « Protestante Cannoise », de travaux complémentaire pour 8 K€ pour la Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » dans le cadre de la construction de l'EPAHD de Loperhet et de travaux subventionnés de remise aux normes de l'équipement d'assainissement pour 8 K€ de l'ensemble immobilier du Pin de Barjac de la Fondation Individualisée « FAPS ».

La variation globale des amortissements et dépréciations des Fondations Individualisées s'élève à 1 019 K€.

4.3.2. Immobilisations corporelles et incorporelles – Fondation du Protestantisme

En milliers d'euros	2018	2019
Immeubles d'exploitation	3 647	3 789
Autres immobilisations corporelles	22	45
Immobilisations incorporelles	97	97
TOTAL	3 765	3 931

La variation globale des immobilisations de la Fondation du Protestantisme s'élève à 166 K€ correspondant aux travaux de rénovations des bureaux de la Fondation

4.3.3. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à 9 770 K€ au 31/12/2019.

Elles concernent le programme immobilier de l'espace socio-culturel Martin Luther King de Créteil pour 9 277 K€, celui de BRUEYS à Montpellier pour 628 K€, l'isolation par l'extérieur de l'ensemble immobilier sis rue Jules Ferry à Levallois pour 14 K€ et de mouvements internes neutralisés dus à la facturation interne d'assistance maîtrise ouvrage pour - 152 K€.

4.3.4. Titres immobilisés

En milliers d'euros	2018	2019
Valeur brute	225	321
TOTAL	225	321

Les titres immobilisés concernent principalement les Fondations Individualisées « Protestantisme d'Aquitaine » et « CEAF » qui ont souscrit des parts sociales au Crédit Coopératif respectivement pour 192 K€ et 20 K€, ainsi que les Fondations Individualisées « Entraide Protestante du Havre » et « Entraide Familiale de Bienfaisance d'Auvergne » qui détiennent des parts de SCPI respectivement pour 56 K€ et 32 K€.

4.3.5. Prêts et cautions

En milliers d'euros	2018	2019
Valeur brute des prêts	3 947	1 432
Dépréciation des prêts	- 102	- 100
Cautions	5	5
TOTAL	3 850	1 337

Les prêts et cautions concernent principalement le prêt effectué par le « Fonds de Solidarité » pour le projet Bagatelle à hauteur de 900 K€ au 31/12/2019 ainsi que le prêt de la Fondation Individualisée « Martin Bucer » à l'Eglise Protestante Unie de Lyon Terreaux dont l'encours au 31/12/2019 s'élève à 150 K€.

4.3.6. Autres actifs

4.3.6.1. Créances

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation du Protestantisme	1 401	1 419
Créances clients	41	71
Créances diverses	1	-
Produits à recevoir	2	-
Fonds, OA, FI, FDP – Comptes courants	1 272	1 104
Associations	-	12
Dons reçus encaissés en N+1	85	232
Provision pour dépréciation des créances	-	-

En milliers d'euros	2018	2019
Organismes Agréés	11	2
Fonds, OA, FI, FDP – Comptes courants	11	2

En milliers d'euros	2018	2019
Fondations Individualisées	1 131	1 971
Avance et Acomptes versés sur commandes	5	26
Créances clients	17	19
Fournisseurs débiteurs	23	24
Créances fiscales (TVA sur travaux)	410	928
Créances diverses	300	135
Produits à recevoir	100	90
Fonds, OA, FI, FDP – Comptes courants	-	64
Associations	875	1 278
Provision pour dépréciation des créances	- 599	- 592

En milliers d'euros	2018	2019
Mouvements internes neutralisés	27	71
Mouvements compensés	- 1 655	- 1 465
TOTAL	915	2 000

4.3.6.2. Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2019 s'élèvent à 21 142 K€ contre 21 362 K€ en 2018. Elles sont réparties de la façon suivante :

En milliers d'euros	2018	2019
Compte courant	3 488	2 270
Livret - Compte épargne	17 867	18 869
Caisse	3	-
Intérêts courus à recevoir	4	4
TOTAL	21 362	21 142

4.3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2019 s'élèvent à 11 025 K€ contre 9 350 K€ en 2018 et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation du Protestantisme		
Actions et obligations	1 524	1 396
Contrats de capitalisation	283	286
Provision pour dépréciation	- 17	-
TOTAL	1 790	1 682

En milliers d'euros	2018	2019
Organismes Abrisés		
Actions et obligations	44	44
Provision pour dépréciation	-	-
TOTAL	44	44

En milliers d'euros	2018	2019
Fondations Individualisées		
Actions et obligations	4 364	6 066
Comptes-à-terme	231	232
Contrats de capitalisation	3 038	3 079
Provision pour dépréciation	- 118	- 77
TOTAL	7 516	9 299

4.3.8. Fonds propres de la Fondation du Protestantisme

En milliers d'euros	2018	2019
Dotations initiales	817	817
Actualisation de la dotation initiale	108	123
Apports Immobiliers	2 897	2 897
Fonds associatifs du Fonds de Garantie Immobilière	641	653
Fonds associatifs du Fonds de Solidarité	245	245
TOTAL	4 708	4 735

4.3.9. Fonds propres des Fondations Individualisées

En milliers d'euros	2018	2019
Apports avec droit de reprise	968	968
Apports avec droit de reprise neutralisés par les mouvements internes	- 50	- 50
Apports sans droit de reprise	61 354	61 886
TOTAL	62 272	62 804

La variation globale des fonds propres des Fondations Individualisées s'élève à 532 K€.

Cette augmentation est due aux apports sans droit de reprise effectués par

- l'association DEFAP - MSI à la Fondation Individualisée « Defap » pour faire face aux travaux de rénovation engagés pour 26 K€,
- l'association de gestion de la Colline à la Fondation Individualisée « Protestantisme Cannoise » suite à la rectification du taux de TVA sur les travaux immobiliers pour 16 K€,
- UNAC-EPUDF avec l'apport de l'ensemble immobilier Maison Ouverte sis à Montreuil à la Fondation Individualisée « Martin Bucer » pour 490 K€.

La combinaison de comptes a pour conséquence la neutralisation de la dotation initiale pour un montant de 50 K€ de la Fondation Individualisée « Diaconat de Grenoble » apportée en interne par la Fondation Individualisée « Fondation John Bost ».

4.3.10. Autres fonds propres

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation du Protestantisme : Reports à nouveau	790	1 190
Fonds : Reports à nouveau	2 706	2 708
OA : Reports à nouveau	- 6	- 5
Fondations Individualisées : Reports à nouveau	- 659	-1 220
Fondations Individualisées : Réserves	510	598
Fondations Individualisées : Subventions d'investissement	4 051	3 895
TOTAL	7 392	7 165

4.3.11. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des autres ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

4.3.11.1. Fonds dédiés de la Fondation du Protestantisme (y compris les fonds)

En milliers d'euros	2018	+	-	2019
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	903	86	287	702
TOTAL	903	86	287	702

La variation globale des fonds dédiés de la Fondation du Protestantisme est de - 201 K€.

4.3.11.2. Fonds dédiés des Fondations Individualisées

En milliers d'euros	2018	+	-	2019
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	6 669	1 473	1 300	6 843
Fonds dédiés sur autres ressources	7 333	5 466	3 832	8 967
TOTAL	14 002	6 939	5 131	15 810

La variation globale des fonds dédiés des Fondations Individualisées est de 1 807 K€.

4.3.11.3. Fonds dédiés des Organismes Agréés

En milliers d'euros	2018	+	-	2019
Fonds dédiés sur dons manuels, legs et donations affectés	187	1	40	149
Fonds dédiés sur autres ressources	3	-	3	-
TOTAL	190	1	43	149

La variation globale des fonds dédiés des Organismes Agréés est de - 42 K€.

4.3.12. Résultat

Le résultat non affecté de l'exercice 2019 est un déficit qui s'élève à 161 K€.

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation du protestantisme	365	114
Maison du Protestantisme	- 10	3
Institut du Protestantisme	- 7	- 2
Fondations individualisées	- 543	- 301
Organismes agréés	-	1
Fonds	2	68
Mouvements internes neutralisés	10	- 44
TOTAL	- 183	- 161

4.3.13. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2018	2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 321	23 385
Intérêts courus	41	38
Comptes bancaires Crédeurs	105	197
Dépôts et cautionnements	29	28
TOTAL	17 496	23 649

La variation globale des emprunts auprès des établissements de crédit s'élève à 6 062 K€ soit une augmentation de 8 049 K€ et une diminution de 1 986 K€. La variation des intérêts courus est corrélée à la variation des emprunts.

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit concernent principalement la Fondation Individualisée « CEAFF » pour 3 395 K€, la Fondation Individualisée « Eau Vive 29 » pour 8 417 K€ et la Fondation Individualisée « Martin Luther King » qui a souscrit, pour la construction d'un centre socio-culturel, un nouvel emprunt en 2018 de 9 600 K€ dont 7 216 K€ ont été débloqué au 31/12/2019 et un crédit relais de TVA en 2019 de 2 500 K€ dont 1 443 K€ ont été débloqué au 31/12/2019.

4.3.14. Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation du Protestantisme	831	843
Fournisseurs	646	651
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6	7
Factures non parvenues et acomptes sur commandes	49	60
Fondations Individualisées, Fonds, OA - Comptes courants	68	65
Associations	15	14
Personnel	45	46
Charges à payer	-	-

En milliers d'euros	2018	2019
Organismes Agréés	-	-

En milliers d'euros	2018	2019
Fondations Individualisées	2 232	3 142
Fournisseurs d'immobilisations	209	1 490
Autres impôts, taxes et versements assimilés	29	23
Factures non parvenues et acomptes sur commandes	485	323
Fondations Individualisées, Fonds, OA - Comptes courants	1 463	1 105
Associations	-	158
Personnel	13	15
Charges à payer	33	28

En milliers d'euros	2018	2019
Mouvements internes neutralisés	27	71
Mouvements compensés	- 1 655	- 1 465
TOTAL	1 436	2 591

4.3.15. Etat des Créances et des dettes

4.3.15.1. Créances

ÉTAT DES CRÉANCES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	1 432	66	1 366
Autres créances immobilisées	5		5
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 437	66	1 371
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	19	3	16
Personnel et charges sociales à récupérer	-	-	-
État et autres collectivités publiques	929	929	
Débiteurs divers	2 600	1 515	1 085
TOTAL de l'actif circulant :	3 548	2 447	1 101
TOTAL GÉNÉRAL	4 985	2 512	2 472
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice		-	
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice		2 514	

4.3.15.2. Dettes

ÉTAT DES DETTES (En K€)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès d'Établissements de crédits (1) (2) (3) (4)	23 337	2 178	4 024	17 135
Emprunts et dettes financières diverses (3) (4) (5)	312	20	32	260
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 493	1 481	13	
TOTAL :	25 142	3 678	4 069	17 395
Fournisseurs et comptes rattachés	308	148	160	
Personnel et comptes rattachés	25	25		
Sécurité sociales et autres organismes sociaux	35	35		
État et autres collectivités publiques	30	30		
Autres dettes	1 682	1 557	125	
TOTAL :	2 080	1 795	285	
TOTAL GÉNÉRAL	27 223	5 474	4 354	17 395
(1) Dont Intérêts Courus			38	
(2) Dont Compte bancaires créditeurs			197	
(3) Dont Emprunts débloqués en cours d'exercice			7 111	
(4) Dont remboursements effectués en cours d'exercice			1 046	
(5) Dont Dépôts et cautionnement reçus			28	

4.4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.4.1. Dons

4.4.1.1. Dons à la Fondation du Protestantisme

Ces dons résultent de collectes de la Fondation du Protestantisme.

En milliers d'euros	2018	2019
Dons manuels à la Fondation du Protestantisme	62	85
Dons manuels aux Fonds	97	65
TOTAL	159	150

4.4.1.2. Dons aux Fondations Individualisées

Il s'agit des dons affectés spécifiquement par les donateurs aux Fondations Individualisées et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces fondations.

En milliers d'euros	2018	2019
Dons manuels	1 630	1 617
Dons manuels affectés à des projets immobiliers	-	1 776
TOTAL	1 630	3 393

4.4.1.3. Dons aux Organismes Agréés

Il s'agit des dons affectés spécifiquement par les donateurs aux Organismes Agréés et destinés, selon la volonté de ces derniers, à être portés aux ressources annuelles ou à la dotation de ces Organismes Agréés.

En milliers d'euros	2018	2019
Dons manuels	38	18
TOTAL	38	18

4.4.2. Dons institutionnels

En milliers d'euros	2018	2019
Dons institutionnels à la Fondation du Protestantisme	1	1
Dons institutionnels aux Fonds	-	1
Dons institutionnels aux Fondations Individualisées	162	274
Dons institutionnels aux Organismes Agréés	-	-
TOTAL	163	275

4.4.3. Legs et autres libéralités

Les legs et autres libéralités sont comptabilisés en produits dès la réalisation des biens par cession ou comptabilisation à l'actif du bilan.

En milliers d'euros	2018	2019
Legs à la Fondation du Protestantisme	400	-
Legs aux Fonds	8	-
Legs aux Fondations Individualisées	591	55
Legs aux Organismes Agréés	32	-
TOTAL	1 031	55

4.4.4. Revenus du patrimoine immobilier

Les revenus du patrimoine immobilier sont constitués des locations du patrimoine et sont réparties comme suit :

En milliers d'euros	2018	2019
Loyers perçus par la Fondation du Protestantisme	55	65
Loyers perçus par les Fondations Individualisées	1 731	1 666
TOTAL	1 786	1 731

4.4.5. Produits financiers

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation du Protestantisme	11	36
Fonds	45	97
Organismes Agréés	-	-
Fondation Individualisées	572	142
TOTAL	628	275

4.4.6. Transferts de charges

Ce poste enregistre principalement les charges relatives aux biens immobiliers refacturées aux associations gestionnaires.

En milliers d'euros	2018	2019
Transferts de charges	1 021	1 051
TOTAL	1 021	1 051

4.4.7. Allocations des ressources aux missions sociales

En milliers d'euros	2018	2019
Fondation du Protestantisme	3	3
Fonds	70	164
Organismes Agréés	83	57
Fondations Individualisées	4 009	2 556
TOTAL	4 164	2 780

4.4.8. Frais d'information, de réception et de communication

Ce poste enregistre les charges liées aux actions d'information et de communication dont le but est de faire connaître ou de promouvoir la Fondation du Protestantisme (communication institutionnelle).

En milliers d'euros	2018	2019
Frais d'informations, de réception et de communication de la Fondation du Protestantisme	48	40
Frais d'informations, de réception et de communication des Fonds	1	6
Frais d'informations, de réception et de communication des Fondations Individualisées	2	2
TOTAL	52	47

4.4.9. Services communs et moyens généraux de l'Administration Générale

Ce poste enregistre l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à la Fondation du Protestantisme pour mettre en œuvre son objet social.

La répartition de ces charges est la suivante :

En milliers d'euros	2018	2019
Frais de personnel	290	293
Frais de recherches et d'études	-	2
Honoraires	128	54
Divers	9	19
Locations et charges locatives	39	67
Entretien immobilier	29	29
Redevances de crédit-bail	11	-
Pertes sur créances	-	-
TOTAL	505	464

L'effectif moyen 2019 de la Fondation du Protestantisme est de 5 personnes en équivalent temps plein.

4.4.10. Services communs et moyens généraux des Fondations Individualisées

Ce poste enregistre l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires aux Fondations Individualisées pour mettre en œuvre leur objet social.

La répartition de ces charges est la suivante :

En milliers d'euros	2018	2019
Frais de personnel	65	65
Honoraires	305	68
Divers	111	140
Assurances	26	35
Locations et charges locatives	53	76
Entretien immobilier	178	160
Pertes sur créances	11	2
TOTAL	748	545

L'effectif 2019 de la FI Protestant pour le Logement Social est de 1,8 personnes en équivalent temps plein.

4.4.11. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

La rémunération annuelle brute des deux cadres salariés de la Fondation du Protestantisme s'élève à un montant de 101 K€ pour un équivalent de deux temps plein.

4.4.12. Evolution du nombre de Fondations Individualisées

Le nombre de fondations individualisées s'élève à 56. Il n'y a eu aucune évolution en 2019

4.5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

4.5.1. Legs

La valeur de ces engagements est celle retenue au moment de la délibération du Conseil d'Administration qui approuve ces libéralités.

Legs	Désignation	Montant (K€)	Date d'acceptation par la Fondation du Protestantisme
1	Numéraire	12	10/01/2013
2	Numéraire	N/C	13/02/2015
3	Immobilier	6	30/06/2015
4	Immobilier	299	12/11/2015
5	Immobilier	39	23/03/2016
6	Numéraire	10	22/09/2016
7	Immobilier	N/C	29/03/2017
8	Numéraire	165	29/03/2017
9	Immobilier	170	11/01/2018
10	Numéraire	169	08/03/2018
11	Numéraire	27	12/04/2018
12	Immobilier	182	28/06/2018
13	Immobilier	170	28/06/2018
14	Numéraire	8	13/03/2014
15	Immobilier	630	28/11/2019
16	Numéraire	509	28/11/2019

4.5.2. Contributions en nature

En milliers d'euros	2018	2019
Personnel bénévole	153	115
TOTAL	153	115

Le bénévolat correspond aux heures de travail effectuées par les sept bénévoles occupant les fonctions suivantes : Secrétaire Général, Présidents des comités, ainsi que trois bénévoles attachés à la gestion des dons, à l'archivage et à l'accompagnement des projets immobiliers.

En 2019, le coût « salarial » horaire, charges sociales comprises, est estimé à 44€.

4.5.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés mais ils s'élèvent au 31/12/2019 à 6 739.91 €.

4.5.4. Cautions données

Nature engagement(en K€)	Cautions supportées par	Cautions données	Montant de l'engagement en cours au 31 décembre 2019	Echéance
Pour l'Association ASRCP	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	26	13	Sept. 2023
Pour l'Association ASRCP	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	110	70	Février 2027
Pour l'Association Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	847	560	Juillet 2027
Pour l'Association Le Cart	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	277	215	Mars 2027
Pour l'Association Entraide Pierre Valdo	Fondation Individualisée "Solidarité Protestante Lyonnaise"	186	150	Aout 2027
Pour l'Association Le Cart	Fondation Individualisée "Martin Bucer"	150	134	Mars 2028
Pour l'Association Centre Familial le Lazaret	Fondation du Protestantisme	1 800	1 674	Déc. 2037
Pour l'Association Nationale Interne Tzigane	Fondation du Protestantisme	140	140	Sans limitation de durée
		3 536	2 956	

4.5.5. Garanties hypothécaires

Garantie hypothécaire sur le prêt de NSM ABN AMRO de 800 000 euros en date du 14/12/2012 pour la Fondation Individualisée « CEAF - Amour et Vérité » sis 122/124 rue de Paris à Montreuil.

Date de fin : 14/12/2028

Garantie hypothécaire en deuxième rang sur le prêt de NSM ABN AMRO de 200 000 euros en date du 14/12/2012 pour la Fondation Individualisée « CEAF - Amour et Vérité » sis 122/124 rue de Paris à Montreuil et cession de loyers significable en cas de non-paiement d'une somme due à la Banque.

Date de fin : 14/12/2028

Garantie hypothécaire sur le prêt de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire de 5 000 000 euros en date du 03/06/2014 pour la Fondation Individualisée « EAU VIVE 29 » évaluée à 20% du bien situé à LOPERHET.

Date de fin : 31/05/2047

Garantie hypothécaire sur le prêt du Crédit Foncier de France de 4 100 000 euros en date du 3/06/2014 pour la Fondation Individualisées « EAU VIVE 29 » évaluée à 20% du bien situé à LOPERHET

Date de fin : 03/06/2045

Garantie hypothécaire en troisième rang sur le prêt de la Société Générale de 1 100 000 euros en date du 20/09/2017 pour la Fondation Individualisée « EAU VIVE 29 » sur le bien situé à LOPERHET

Date de fin : 20/11/2043

Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur d'un montant principal de 1 929 240 euros sur le prêt de la banque LCL de 9 600 000 euros en date du 13/12/2018 pour la Fondation Individualisée « MARTIN LUTHER KING » sur l'acquisition et la construction de l'espace socioculturel situé à CRETEIL.

Garantie hypothécaire complémentaire en premier rang de la banque LCL de 7 670 760 euros en date du 13/12/2018 pour la Fondation Individualisée « MARTIN LUTHER KING » sur l'acquisition et la construction de l'espace socioculturel situé à CRETEIL.

Date de fin : 13/03/2042

4.5.6. Nantissements

Nantissement du livret Oikocrédit du Fonds de Solidarité pour un montant de 36 000€ en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires, valorisé au 31/12/2019 à 36 227,51 €.

Le concours garanti est le prêt souscrit au Crédit Coopératif le 16/03/2016 pour un montant de 120 K€ par la Fondation Individualisée « CEAF – Arche de Paix » pour une durée de 15 ans.

Nantissement du contrat de capitalisation AG2R détenu par la Fondation Individualisée « CIMADE » pour un montant maximum de 920 000 € en capital augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires, valorisé au 31/12/2019 à 600 975,96 €.

Le concours garanti est le prêt souscrit au Crédit Mutuel le 21/03/2019 pour un montant de 920 K€ par l'association « Cimade - Service Œcuménique d'Entraide » pour une durée de 12 ans.

4.6. AUTRES INFORMATIONS

4.6.1. Honoraires TTC des Commissaires aux Comptes (code du Commerce article R123-198 Alinéa 9)

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2019 s'élevaient à 36 K€.

**COMPTE
EMPLOI RESSOURCES
(CER)
ET SON ANNEXE**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Emplois (en K€)	Emplois de N Compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur N (3)
1- Missions sociales	6 194	6 194
2- Frais de recherche de dons	28	28
3- Frais de fonctionnement	447	447
I- Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	6 669	
II- Dotations aux provisions	89	
III- Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 719	
IV- Excédent de ressources de l'exercice	-	
V- Total général	10 477	6 669
VI- Part des acquisitions brutes d'immeubles de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 967
VII- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		8 635

Evaluation des contributions volontaires en nature

Missions sociales	
Frais de recherches de fonds	
Frais de fonctionnement et autres charges	115

Ressources (en K€)	Ressources collectées sur N Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		2 011
1- Ressources collectées auprès du public		
1.1- Dons et legs collectés		
Dons manuels	3 837	3 837
Legs	55	55
1.2 Autres produits	3 044	3 044
2- Autres fonds privés		
3- Subventions et autres concours publics	-	
4- Autres produits de la Fondation du Protestantisme	1 152	
I- Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	8 088	
II- Reprises des provisions	202	
III- Report des ressources affectées non utilisées	2 027	
IV- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		1 565
V- Insuffisance de ressources de l'exercice	161	
VI- Total général	10 477	6 936
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		8 635
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		1 876

Evaluation des contributions volontaires en nature

Bénévolat	115
Prestations en nature	
Dons en nature	

1. CADRE JURIDIQUE

La Fondation du Protestantisme faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1901, elle est tenue d'appliquer l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008 – 12 du comité de la réglementation comptable. Ce règlement présente un modèle de compte emploi ressources (CER) à intégrer dans les annexes de la Fondation et il est applicable depuis les comptes clos depuis le 31 décembre 2009.

Le CER est destiné à mettre en perspectives les dons collectés, les autres ressources des Fondations individualisées et les utilisations qui en sont faites.

2. REGLES DE PRESENTATION RETENUES POUR LE CER

Le CER présente 4 colonnes :

Les colonnes 1 et 2 représentent l'ensemble des ressources et des emplois de la Fondation du Protestantisme pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2019 et suivent les mêmes règles comptables que celles appliquées pour le compte de résultat de la Fondation.

Les colonnes 3 et 4 concernent les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qu'il en est fait. Pour remplir ces colonnes, des notions et des règles sont précisées aux points suivants.

3. REGLES DE PRESENTATION DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET LEURS EMPLOIS

3.1. LES EMPLOIS DE L'EXERCICE

Les emplois du CER se décomposent sous trois rubriques principales : les missions sociales, les frais de recherche de dons et les frais de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des charges comptables en fonction de leur destination.

Libellé (en K€)	Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche	Frais de fonctionnement	Total emplois de l'exercice	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Total général
Subventions et reversements aux organismes	2 780	2 780			2 780			2 780
Frais de personnel	358	191	22	144	358			358
Autres achats et charges externes	698	482	6	210	698			698
Impôts et taxes	537	481		57	537			537
Dotations aux amortissements	1 097	1 083		15	1 097			1 097
Charges financières	507	487		20	507			507
Charges exceptionnelles	691	690		1	691			691
Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 719				-		3 719	3 719
Excédents des ressources de l'exercice					-			-
Total du résultat	10 387				6 669			10 388
Dotations aux provisions						89		89
Total CER		6 194	28	447	6 669	89	3 719	10 477

3.1.1. Les missions sociales

Elles sont constituées de l'ensemble des charges, à l'exclusion des dotations aux provisions des Fondations Individualisées, des Organismes Agréés et des quatre Fonds. Ainsi que d'une part des frais de personnels du siège.

Les missions sociales sont réputées être financées principalement par les ressources collectées auprès du public.

3.1.2. Les frais de recherche de dons

Des frais de recherche de dons ont été engagés par le Fonds de Solidarité Protestante pour 5 698 €. Ont également été intégrés à cette rubrique 40% du salaire de l'Assistante Administrative et Financière du siège.

3.1.3. Les frais de fonctionnement

Dans cette rubrique sont enregistrées les charges de l'activité propre de la Fondation du Protestantisme, à l'exception des dotations aux provisions.

Les frais de fonctionnement sont en partie financés par les ressources tirées par la Fondation du Protestantisme de la location de son patrimoine et des revenus financiers de ses placements ainsi que par la facturation des contributions sur les dons et legs reçus par les Fondations Individualisées, les Organismes Agréés et les trois Fonds.

3.1.4. Les dotations aux provisions

Le traitement des dotations aux provisions est décrit dans le paragraphe "3.2.3 – reprise de provisions".

3.2. LES RESSOURCES DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ressources comptables dans les rubriques du CER.

Libellé (en K€)	Compte de résultat	Ressources collectées auprès du public	Subventions et concours publics	Autres produits	Total ressources de l'exercice	Reprises des provisions	Report des ressources non utilisées	Insuffisance des ressources de l'exercice	Total général
1.1 Dons	3 837	3 837			3 837				3 837
1.1 Legs	55	55			55				55
1.2 Produits des locations immobilières des FI	1 666	1 666			1 666				1 666
Produits d'exploitation FDP	1 116			1 116	1 116				1 116
1.2 Autres produits d'exploitation	436	436			436				436
Subventions d'exploitation	-				-				-
1.2 Produits financiers	275	240		36	275				275
Produits exceptionnels	702	702			702				702
Reprise de provisions sur actifs	202				-	202			202
Report des ressources affectées non utilisées	2 027				-		2 027		2 027
Insuffisance des ressources de l'exercice	161				-			161	161
Total du résultat	10 477								
Total CER		6 936	-	1 152	8 088	202	2 027	161	10 477

3.2.1. Les ressources collectées auprès du public

Le principe arrêté pour déterminer les valeurs portées au cadre "1 – Ressources collectées auprès du public" est de reprendre l'ensemble des dons et legs ainsi que les produits des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et des trois Fonds.

Considérant en effet que l'ensemble du patrimoine immobilier et financier des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et des Fonds sont issus de la générosité du public, les revenus du patrimoine immobilier et financier sont pris en compte dans ces ressources

Ligne "1.1 – Dons et legs collectés" : elle comprend les dons et legs perçus dans l'année

Ligne "1.2 – Autres produits" : elle reprend l'ensemble des produits à l'exclusion des dons et legs, des subventions, des reprises de provisions des Fondations Individualisées, Organismes Agréés et des Fonds.

3.2.2. Les autres ressources

Ligne "2 – autres fonds privés" : elle n'est pas utilisée à la Fondation du Protestantisme.

Ligne "3 – subventions et autres concours publics" : elle correspond à l'ensemble des subventions d'exploitation reçues par la Fondation du Protestantisme, pour elle-même, ou pour ses Fondations Individualisées.

Ligne "4 – autres produits de la Fondation du Protestantisme" : elle enregistre l'ensemble des produits autres que les reprises de provisions ou les subventions, de l'activité propre de la Fondation du Protestantisme.

3.2.3. Les reprises de provisions

Dans le compte de résultat de la Fondation du Protestantisme, les reprises de provisions (et par analogie les dotations) sont présentées dans différents postes :

- Les provisions pour dépréciations des placements financiers (en résultat financier)
- Les provisions pour risques et charges (selon leur nature : en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel)

4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE CER

4.1. RESSOURCES

4.1.1. Ressources collectées auprès du public

La ligne "1.1 – Dons et legs collectés" se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Fondation du Protestantisme	Fondations Individualisées	Organismes Agréés	Fonds	TOTAL
Dons	85	3 667	18	66	3 837
Legs	-	55	-	-	55
TOTAL	85	3 722	18	66	3 892

La ligne "1.2 – Autres produits" se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Fondations Individualisées	Organismes Agréés	Fonds	TOTAL
Produits financiers	142	-	97	240
Produits de locations immobilières	1 666	-	-	1 666
Autres produits d'exploitation	436	-	-	436
Produits exceptionnels	679	1	22	702
TOTAL	2 924	1	119	3 044

4.1.2. Les autres ressources

Ligne "3 – subventions et autres concours publics" : elle correspond aux subventions d'exploitation.

Ligne "4 – autres produits" : les autres produits s'élèvent à 1 152 K€ et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Fondation du Protestantisme	TOTAL
Produits financiers	36	36
Produits de locations immobilières	65	65
Contributions	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Transfert de charges	1 051	1 051
TOTAL	1 152	1 152

4.1.3. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Le montant de la variation sur fonds dédiés collectés auprès du public ressort à 1 565 K€ et se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Fondation du Protestantisme	Fondations Individualisées	Organismes Agréés	Fonds	TOTAL
Variation des fonds dédiés	- 70	1 807	- 41	- 131	1 565
TOTAL	- 70	1 807	- 41	- 131	1 565

4.2. EMPLOIS

4.2.1. Missions sociales

L'ensemble des charges engagées par les Fondations Individualisées, les Organismes Agréés et le Fonds est inscrit en missions sociales. Le montant global est de 6 194 K€.

Cette somme se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	2019
Subventions et reversements aux organismes	2 780
Charges de personnel	191
Autres Achats et Charges externes	482
Honoraires	68
Assurance	35
Entretien immobilier	160
Locations et charges locatives	76
Frais d'information, de réception et de communication	8
Pertes sur créance	2
Divers	134
Impôts et taxes	481
Dotations aux amortissements	1 083
Charges financières	487
Charges exceptionnelles	690
TOTAL	6 194

4.2.2. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont relatifs à l'activité de la Fondation du Protestantisme. Leur montant global est de 446 K€, qui se détaille ainsi :

En milliers d'euros	2019
Charges de personnel	144
Autres Achats et Charges externes	210
Honoraires	54
Assurance	3
Entretien immobilier	29
Locations et charges locatives	67
Frais d'information, de réception et de communication	40
Divers	18
Impôts et taxes	57
Dotations aux amortissements	15
Charges financières	20
Charges exceptionnelles	1
TOTAL	447

4.2.3. Part des acquisitions brutes d'immeubles de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Cette rubrique correspond à la somme suivante :

En milliers d'euros	Total
Variation de la valeurs brutes des immeubles et immobilisation en cours	9 922
+ Valeur nette comptable des immobilisations cédées	587
- Apports l'exercice avec contrepartie immobilisée	532
- Variation Fournisseurs immo	1 280
- Financement des immobilisations par nouveaux emprunts	6 730
TOTAL	1 967

4.3. REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE

Cette rubrique correspond au solde en début de période des réserves, des reports à nouveaux et des résultats à affecter des Fondations Individualisées des Organismes Agréés et des quatre fonds. Il s'élève à 2 011 K€ au 1er janvier 2019. Il est composé de :

En milliers d'euros	01/01/2019
Réserves des Fondations Individualisées	510
Report à nouveau créateur - Fondations Individualisées	2 326
Report à nouveau créateur – Organismes Agréés	1
Report à nouveau créateur – Fonds	2 712
Report à nouveau débiteur - Fondations Individualisées	- 2 985
Report à nouveau débiteur – Organismes Agréés	-7
Report à nouveau débiteur – Fonds	-6
Résultats à affecter des Fondations Individualisées	- 543
Résultats à affecter des Organismes Agréés	0
Résultats à affecter des Fonds	2
TOTAL	2 011

4.4. SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE

Cette rubrique correspond à la somme suivante :

- Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice,
- + Total des ressources de la période (ressources collectées auprès du public + variation des fonds dédiés),
- - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public
- = Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Il s'élève à 1 876 K€ au 31 décembre 2019.

FONDATION DU PROTESTANTISME
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 2001
Siège social : 47, rue de Clichy - 75311 PARIS CEDEX 09

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

-----o-----

Versailles, le 5 juin 2020



SFIC
Commissaire aux comptes
François AUGER
Gérant - Associé